



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2018

EXTRAIT DU COMPTE RENDU

L'An deux mille dix-huit, le 19 décembre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 12 décembre 2018, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de Monsieur Guy Lefrand, Président. M. Hervé GILLES, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :

M ALBENQUE Roger, Mme AUGER Stéphanie, M BARRAL Fernand, M BAZIRE Guy, Mme BEAUVILLARD Karène, M BEHAR Claude, Mme BENARD Catherine, M BOREGGIO Sylvain, M BOUILLIE Jean-Luc, M BOURRELLIER Ludovic, M BROCHOT Bernard, M CAILLEUX Jean-Michel, M CAMOIN Emmanuel, Mme CANEL Françoise, M CASTEL Patrick, M CHAPLAIS Robert, M CHOKOMERT Patrice, M CINTRAT Jean-Luc, M CISSEY Raymond, M COCHON Michel, M COLLEU Etienne, M CONFAIS Max, Mme COULONG Rosine, Mme COURSIN Marie-Martine, M DE LANGHE Christian, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M DULONDEL Michel, M ETTAZAOUI Driss, M EUDIER Moïse, M FAUCHET Gérard, M GANTIER François, M GILLES Hervé, Mme GIPSON Severine, M GROIZELEAU Bruno, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M HEBERT Dominique, M HUBERT Xavier, M JAMES Jean-Claude, Mme JUIN Clarisse, M KELLO Philippe, Mme KONTE Maryata, Mme LE GOFF Hélène, M LEBLOND Jean, M LEFRAND Guy, Mme LEMONNE Christine, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M MAILLARD Jean-Marie, M MANÉ Abdoulaye, Mme MARAGLIANO Francine, M MASSON Serge, M MOLINA Michel, M MOREL Jean-Pierre, M MORILLON Marc, M NOGARÈDE Alain, M PATTYN Patrick, M PAVON Jean-Pierre, M PERRIN Marc, M PICHOIS Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M RANGER Michel, Mme REVEL Ketty, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, Mme SAMSON Michelle, M SAULNIER Robin, M SENKEWITCH Georges, M SILIGHINI Gérard, M SIMON Stéphane, M VEYRI Timour, Mme VILAIN Mireille, M PIÉRÈS Patrick, M WATEL Patrik, M WILMART Marceau, M ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M BONBONY Jean-Claude, M BOUTIN Jacques, M CLOMENIL Joel, M DUTREMEE Serge, M GAUTIER Francis, M HEROUARD Jean-Paul, M HERVIEU Joel, Mme LEON Patricia, M LEPINTEUR Ollivier, M MARAIS Thierry, Mme MARTIN Françoise, M NOEL Gilbert, M NORBLIN Raphael, Mme PECQUEUX Delphine, Mme ROUVEIX Michèle, Monsieur MASCRIER Gilbert suppléant(e) de Monsieur FEUVRAIS Martial, Monsieur BRICOURT Lionel suppléant(e) de Madame LEMEILLEUR Monica, Monsieur LESELLIER Guy suppléant(e) de Monsieur WALASZEK Jean-Pierre

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Agnès BAUGE a donné pouvoir à Monsieur François GANTIER, Madame Sophie BOCAGE a donné pouvoir à Monsieur Patrice CHOKOMERT, Madame Véronique BUCHE a donné pouvoir à Madame Clarisse JUIN, Monsieur Michel CHAMPREDON a donné pouvoir à Madame Françoise MARTIN, Madame Stéphanie COSTENTIN a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET VOLCKAERT, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Monsieur Nicolas GAVARDGONGALLUD a donné pouvoir à Madame Karène BEAUVILLARD,

Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc BOUILLIE, Monsieur Fouad GHZALALE a donné pouvoir à Monsieur Abdoulaye MANÉ, Madame Coumba DIOUKHANÉ a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX, Madame Stéphanie LEBARBIER a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Monsieur BENTALHA Mohammed, Madame BONNARD Renée, Monsieur CAPUANO Giovanni, Madame DELAVIGNE Nadine, Monsieur FRERET Robin, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Monsieur MARQUAIS Raynal, Madame MORDRET Anaïs, Madame MORLOCK Sabine, Monsieur ROUSSEL Cédric, Madame TUBIANA Camille, Monsieur ALLANO Jean-Claude

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOPTE** le procès-verbal littéral des séances en date du 19 septembre et du 16 octobre 2018

☞ **DECIDE**, par vote à bulletins secrets demandé par 1/3 des élus présents, le maintien de M. Ludovic Bourrellier, Vice-président privé de ses délégations, dans ses fonctions de Vice-président. Le détail du vote est le suivant :

Nombre de votants (enveloppes déposées)	106
Nombre de bulletins blancs et nuls	12
Nombre de suffrages exprimés	94
Majorité absolue	47

Le résultat des opérations de vote est le suivant :

48 voix contre la suspension des fonctions de M. BOURRELLIER
46 voix pour la suspension des fonctions de M. BOURRELLIER

☞ **PROCEDE** à l'élection d'un 4^{ème} membre du Bureau communautaire et **DESIGNE Madame Francine MARAGLIANO** en qualité de membre du Bureau communautaire d'EPN
Candidature : Mme Francine MARAGLIANO

Le résultat de l'élection du nouveau membre du Bureau communautaire est le suivant :

Nombre de votants (enveloppes déposées)	113
Nombre de bulletins blancs et nuls	32
Nombre de suffrages exprimés	81
Majorité absolue	41

Le résultat des votes est le suivant :

Mme Francine MARAGLIANO 74
Mme Séverine GIPSON 6
M. Gérard SILIGHINI 1

☞ **DECIDE** de définir l'intérêt communautaire en matière d'Equilibre social de l'habitat l'intérêt communautaire comme suit, dans l'attente des documents de planification :

1. Politique du logement d'intérêt communautaire

Dans le cadre du développement de la politique d'habitat, sont d'intérêt communautaire :

- la mise en œuvre de la politique de peuplement, telle que définie dans le document cadre et Convention Intercommunale d'Attribution de la Conférence Intercommunale du logement, ainsi que la coordination du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et le dispositif de gestion partagée des dossiers de demande ;
- l'accompagnement à l'information et la communication sur l'habitat ;
- la création de ZAC d'habitat d'intérêt communautaire

2. Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire, dans le parc locatif social et le parc en accession sociale, les actions contribuant au développement et à l'amélioration du logement social. Cela se traduit par l'apport de subvention et de garanties pour les opérations portées par les organismes d'habitation à loyer modéré au sens large qui œuvrent sur le territoire, soit ceux mentionnés à l'article L 411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (offices publics de l'habitat, sociétés anonymes d'habitation à loyer modéré, sociétés anonymes coopératives de production et sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré, fondations d'habitations à loyer modéré), ainsi que les Sociétés d'Economie Mixte de construction et de gestion de logements sociaux, les associations agréées Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion par l'Etat et les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées et qui contribuent notamment à la réalisation des orientations visant à la mise en œuvre d'actions du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement de Personnes Défavorisées.

3. Actions par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

Est d'intérêt communautaire l'accompagnement au Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) notamment par la participation financière au Fonds de Solidarité Habitat.

4. Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire, au titre de l'amélioration du parc immobilier bâti, les opérations s'inscrivant dans un dispositif contractuel et partenarial en vue d'améliorer et requalifier le parc de logements, dont les OPAH, PIG, OPAH-RU, Plan de Sauvegarde et les Projets de Renouvellement Urbain, à l'exception des opérations dont l'objet relève de l'embellissement.

et **DIT** que le PLUI HD en cours d'élaboration pourra modifier certaines dispositions de la présente délibération

☞ **FIXE** l'intérêt communautaire de la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » comme suit :

- Politique de maintien et d'accès favorisé à une offre commerciale de proximité (maillage du territoire)
- Actions de soutien à la diversité des commerces
- Portage des opérations de soutien au commerce et à l'artisanat (exemples : FISAC, Atout Cœur de Ville...)
- Actions de renforcement de l'attractivité commerciale et de résorption de la vacance commerciale
- Accompagnement à la modernisation des commerces
- Coordination de la dynamique commerciale en lien avec les associations de commerçants

PRECISE que les communes peuvent continuer à œuvrer dans ce domaine en partenariat avec EPN en particulier dans l'objectif de diversité et de sauvegarde des derniers commerces, **PRECISE** que les actions relatives au soutien ou à la mise en œuvre de l'animation commerciale relèvent de la compétence exclusive des communes et **PRECISE** qu'une commune pourra agir seule pour réaliser une action n'étant pas définie comme étant d'intérêt communautaire, en vertu de la clause générale de compétence

☞ **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières et **DECIDE de RECONDUIRE** en qualité de représentants titulaires et suppléants d'Evreux Portes de Normandie au sein du SBV4R ;

Titulaires :

Mme Danièle VIBOUD (Croth)
M. Jean-Pierre GATINES (Garenes sur Eure)
Mme Julie DESPLAT-VERWAERDE (Marcilly sur Eure)

Suppléants :

M. Noel DUFLOS (Croth)
M. Gilbert LETENEUR (Garenes sur Eure)
M. Jean-François VERDIER (Marcilly sur Eure)

- **DECIDE d'ADHERER** au SETOM au titre de l'exercice de la compétence Traitement des ordures ménagères, étant entendu que la gestion des déchèteries demeure rattachée à la compétence Collecte et **PROCEDE** à la désignation des 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants d'EPN au sein du comité syndical du SETOM. Après les opérations de vote, sont désignés

TITULAIRES

M. BARRAL
M. BOUILLIE
M. CASTEL
M. CINTRAT
M. CLOMENIL
M. CONFAIS
MME COULONG
M. DOSSANG
M. GAVARD-GONGALLUD
M. HAMEL
M. HERVIEU
M. NOGAREDE
M. PERRIN

SUPPLEANTS

M. ALORY
M. BOREGGIO
M. COLLEU
Mme DIOUKHANE
M. GROIZELEAU
M. HEROUARD
M. HUBERT
M. KELLO
M. LEFRAND
Mme LESEIGNEUR
M. MOLINA
M. ROYOUNX
M. SILIGHINI

☞ **ADOpte (moins 3 voix contre)** les attributions de compensation définitives 2018 conformément aux propositions du Rapport de la CLECT adopté à la majorité qualifiée des communes membres, selon le récapitulatif suivant :

COMMUNES Grand Evreux Agglomération	Attributions de compensation provisoires (délibération du 20/02/2018)		Attributions de compensation définitives	
	A percevoir	A verser	A percevoir	A verser
ARNIERES-SUR-ITON	38 016,23		46 927,89	
AVIRON	24 651,05		27 533,05	
BONCOURT	2 920,50		7 783,00	
CAUGE	19 438,09		27 281,09	
CIERREY	9 247,99		24 443,49	
DARDEZ	6 218,48		6 725,98	
EMMALEVILLE	1 879,49		3 666,99	
GAUCIEL	14 029,50		15 685,00	
HUEST	4 179,18		6 207,68	
IRREVILLE	5 942,82		7 244,82	

LA TRINITE	3 297,69		7 552,19	
LES BAUX SAINTE-CROIX	21 630,04		25 768,04	
LES VENTES	18 269,52		24 041,02	
MESNIL-FUGUET	6 597,66		6 972,66	
PLESSIS-GROHAN	16 392,65		20 481,65	
REUILLY	9 397,62		11 240,62	
SASSEY	6 813,48		7 188,48	
SAINT- GERMAIN DES ANGLES	5 496,85		6 348,18	
SAINT-LUC	6 546,40		7 353,90	
SAINT-MARTIN LA CAMPAGNE	5 004,80		5 302,80	
SAINT-VIGOR	8 505,97		10 103,83	
TOURNEVILLE	9 365,34		10 917,98	
VAL-DAVID	13 707,03		26 471,03	
Total à percevoir	257 548,38		343 241,37	
COMMUNES Grand Evreux Agglomération	Attributions de compensation provisoires (délibération du 20/02/2018)		Attributions de compensation définitives	
	A percevoir	A verser	A percevoir	A verser
ANGERVILLE-LA CAMPAGNE		105 954,01		95 116,01
BOULAY-MORIN (LE)		2 799,41	945,80	
EVREUX		13 104 479,12		12 672 586,16
FAUVILLE		70 322,17		68 711,17
GAUVILLE-LA-CAMPAGNE		32 839,45		30 676,45
GRAVIGNY		617 315,32		588 596,82
GUICHAINVILLE		200 964,63		177 117,63
LA CHAPELLE-DU-BOIS DES FAULX		7 464,22		4 507,22
LE VIEIL-EVREUX		146 455,87		111 809,87
MISEREY		44 312,95		40 391,95
NORMANVILLE		122 099,06		113 078,03
PARVILLE		7 976,13		5 497,13
SACQUENVILLE		18 485,06		10 323,06
SAINT-SEBASTIEN DE MORSENT		408 119,25		318 049,25
Sous-totaux – Ex-GEA	257 548,38	14 889 586,65	945,80	14 236 460,75

COMMUNES Communauté de communes La Porte Normande	Attributions de compensation provisoires (délibération du 20/02/2018)		Attributions de compensation définitives	
	A percevoir	A verser	A percevoir	A verser
LES AUTHIEUX		9.060,07		9.060,07
BOIS-LE-ROI		32.410,31		32.410,31
BRETAGNOLLES		6.994,81		6.994,81
CHAMPIGNY-LA FUTELAYE		1.490,99		1.490,99
CHAVIGNY-BAILLEUL		17.112,48		14.698,48
COUDRES		8.735,78		8.735,78
LA BARONNIE		16.085,94		16.085,94
LA COUTURE BOUSSEY		209.339,98		209.339,98
CROTH		59.386,79		57 721,79
EPIEDS		10.223,54		10.223,54
LA FORET DU PARC		5.251,87		5.251,87
FOUCRAINVILLE		3.494,62		3.494,62
FRESNEY		14.550,95		14.550,95
GARENNES SUR EURE		263.711,66		260 929,66
GROSSOEUVRE		82.445,03		82.445,03
L'HABIT		19.966,58		19.966,58
JUMELLES		483,75		483,75
LIGNEROLLES		9.659,44		9.659,44
MARCILLY SUR EURE		173.780,81		171 622,21
MOUSSEAUX NEUVILLE		38.936,13		38.936,13
PREY		82.859,51		82.859,51
SAINT-ANDRE DE L'EURE		766.791,02		766.791,02
SAINT-GERMAIN DE FRESNEY		3.590,24		3.590,24
SAINT-LAURENT DES BOIS		12.563,68		12.563,68
SEREZ		5.628,18		5.628,18
<i>Sous-totaux – Ex- CCPN</i>		1 854 554,16		1 845 534,56
Totaux	257 548,38	16 744 140,81	344 187,17	16 081 995,31

COMMUNES ayant adhéré à EPN au 1 ^{er} janvier 2018	Attributions de compensation provisoires (délibération du 20/02/2018)		Attributions de compensation définitives	
	A percevoir	A verser	A percevoir	A verser
ACON		39 603,10		12 202,03
COURDEMANCHE		45 093,61		15 873,53
DROISY		26 423,78		0,00
ILLIERS-L'EVEQUE		80 759,43		43 662,34
MARCILLY-LA-CAMPAGNE		80 237,40		29 226,18
MESNIL-SUR-L'ESTREE		136 768,66		108 300,07
MOISVILLE		11 005,97		0,00
MUZY		51 620,78		24 279,16
SAINT-GERMAIN-SUR-AVRE		77 501,80		39 783,33
MOUETTES		65 028,00		42 559,30
FONTAINE-SOUS-JOUY	2 572,08			0,00
JOUY-SUR-EURE		638,82		0,00
Sous-totaux Adhésions 2018	2 572,08	614 681,35	0,00	315 885,94
Totaux	260 120,46	17 358 822,16	344 187,17	16 397 881,25

☞ **VALIDE (moins 1 voix contre et 1 abstention)** l'actualisation des critères de réparation de la DSC pour 2018 sur les bases suivantes :

- population, potentiel fiscal et effort fiscal : fiche DGF 2017 émanant de la préfecture,
- nombre d'enfants de moins de 14 ans : INSEE, recensement population 2015
- Nombre de logements sociaux : DREAL Haute Normandie, répertoire du parc locatif social (RPLS) au 1^{er} janvier 2017.

☞ **ADMET** en créances éteintes les sommes de :

- Budget principal 150,37 €
- Budget Eau 13 268,86 €
- Budget Assainissement 3 149,25 €

☞ **DECIDE** la reprise sur l'exercice 2018 des arriérés de subventions transférables auquel s'ajoute l'annuité de 2018 portant sur les subventions perçues de l'Etat, de la Région, du département, d'autres organismes pour un montant total de 361 308,51 € et **DECIDE** pour l'exercice 2019 et suivants d'une reprise de 90 327,13 €

☞ **ADOpte (moins 6 abstentions)** la ventilation ci-après des coûts nets restitués aux communes de l'ex CCPN, consécutivement à la restitution de la compétence enfance/jeunesse au 1^{er} janvier 2019 :

Communes	Coûts nets restitués
Les Authieux	14 929 €
Bois-le-Roy	70 137 €
Bretagnolles	6 729 €
Champigny-la-Futelaye	14 864 €
Chavigny-Bailleul	31 171 €
Coudres	27 491 €
La Couture Boussey	129 168 €
Croth	65 546 €
Epieds	15 718 €
La Forêt du Parc	30 601 €
Foucrainville	2 566 €
Fresney	20 626 €
La Baronnie	37 588 €
Garennes-sur-Eure	107 664 €
Grossoeuvre	62 576 €
L'Habit	28 569 €
Jumelles	19 683 €
Lignerolles	16 477 €
Marcilly-sur-Eure	87 780 €
Mousseaux-Neuville	35 287 €
Prey	55 943 €
Saint-André de l'Eure	185 073 €
Saint-Germain-de-Fresney	10 552 €
Saint-Laurent-des-Bois	16 425 €
Serez	6 654 €
TOTAL COÛTS NETS RESTITUES	1 099 817 €

☞ **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Pépinière scientifique d'un montant de 16 892,65 € et **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Mobilités d'un montant total de 563 225,24 €

☞ **DECIDE** la clôture définitive au 31/12/2018 du budget ZAC Centre Bourg (Saint Sébastien de Morsent), **DECIDE** la clôture définitive au 31/12/2018 du budget Zone du Floquet (Sacquenville), **DECIDER** la clôture définitive au 31/12/2018 du budget, Zone d'activité des long champs (Fauville) et **AUTORISE** Monsieur le Trésorier à procéder à toute écriture d'ordre non budgétaire se rapportant à la clôture définitive au 31/12/2018 de ces budgets annexes

☞ **DECIDE**, dans le cadre de la fusion des budgets annexes assainissement de l'ex GEA et de l'ex CCPN, la clôture définitive au 31/12/2018 du budget annexe Assainissement ex-CCPN dans les documents budgétaires et **AUTORISE** Monsieur le Trésorier à procéder à toute écriture d'ordre non budgétaire se rapportant à la clôture définitive au 31/12/2018 de ce budget annexe.

☞ **ADOpte** la décision modificative n°3 de l'exercice budgétaire 2018

☞ **DECIDE** la création du budget annexe long buisson 3, selon l'instruction budgétaire et comptable M14 développée en vigueur. Ce budget sera assujéti à la TVA, **AUTORISE** Monsieur le Trésorier à procéder à toutes les écritures nécessaires à la régularisation des dépenses et recettes relatives au Long buisson 3 tant dans le budget annexe long buisson 2 que long buisson 3 et **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération

☞ **EXONERE** les librairies du territoire de contribution économique territoriale

☞ **AUTORISE** le Président à **ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER**, jusqu'à l'approbation du BP 2019, les dépenses d'investissement ci-après, dans la limite de 15 % des crédits inscrits à la section d'investissement des crédits ouverts 2018 et les dépenses liées à une APCP dans la limite des crédits de paiement 2019 tels que connus fin 2018 et **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2019 lors de son adoption

BUDGETS	CHAPITRES	CREDITS OUVERTS EN 2018 HORS APCP	15 % DES CREDITS OUVERTS SUITE VOTE BP DEBUT FEVRIER 2019
PRINCIPAL (01)	20 - Immobilisations incorporelles	2 825 661	423 849
	204 - Subventions d'équipement versées	7 338 586	1 100 788
	21 - Immobilisations corporelles	22 905 371	3 435 806
	23 - Immobilisations en cours	1 912 480	286 872
	45 - Comptabilité distincte rattachée	90 000	13 500
TOTAL (01)		35 072 097	5 260 815
EAU (02)	20 - Immobilisations incorporelles	252 155	37 823
	21 - Immobilisations corporelles	2 158 706	323 806
	23 - Immobilisations en cours	2 220	333
	45 - Comptabilité distincte rattachée	531 793	79 769
TOTAL (02)		2 944 874	441 731
ASSAINISSEMENT (03)	20 - Immobilisations incorporelles	226 919	34 038
	21 - Immobilisations corporelles	1 640 723	246 108
TOTAL (03)		1 867 642	280 146
MOBILITES DURABLES (04)	20 - Immobilisations incorporelles	727 692	109 154
	21 - Immobilisations corporelles	3 702 551	555 383
	23 - Immobilisations en cours	682 783	102 417
TOTAL (04)		5 113 026	766 954
PEPINIERE SCIENTIFIQUE (22)	21 - Immobilisations corporelles	39 202	5 880
TOTAL (22)		39 202	5 880
SPANC (23)	20 - Immobilisations incorporelles	5 250	788
	21 - Immobilisations corporelles	6 403	960
TOTAL (23)		11 653	1 748
ECONOMIE (32)	20 - Immobilisations incorporelles	5 595	839
	21 - Immobilisations corporelles	519 817	77 973
TOTAL (32)		525 412	78 812

☞ **REVALORISE (moins 7 voix contre et 4 abstentions)** les tarifs communautaires des services ci-après pour l'année 2019 :

- Parkings de l'Hôtel de ville et de la Gare d'Evreux
- Tarifs d'intervention du service eau potable
- Tarifs d'intervention du service assainissement collectif
- Tarifs d'intervention du service assainissement non collectif
- Tarifs d'intervention du service Gestion des déchets
- Petite enfance
- Accueils de loisirs sans hébergement
- Produits dérivés du Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Evreux (l'entrée au Musée est gratuite) et du Musée des Instruments à Vent de la Couture Boussey (l'entrée au Musée est gratuite)
- Piscines
- Hippodrome.

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 40 000 € à la commune de Caugé pour son opération de réhabilitation du Mille club en halle ouverte et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 233 577 € à la commune des Baux Sainte Croix pour l'aménagement de son centre bourg et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document y afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 3 733 € à la commune de Saint-André de l'Eure pour la création de pistes cyclables et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document y afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 1 150 995 € à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour son opération de construction d'un équipement à vocation sportive et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière correspondante et tous documents afférents à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **APPROUVE** la passation d'une convention de prestation de services entre la Ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie, relative à l'entretien par les agents municipaux du Musée d'Art, d'Histoire et Archéologie et du Conservatoire à Rayonnement Départemental et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention et éventuels avenants à intervenir.

☞ **APPROUVE** le renouvellement de la convention de service relative à l'utilisation du restaurant municipal de la ville d'Evreux par les agents d'Evreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et éventuels avenants à intervenir. La participation financière d'EPN correspond à la différence entre d'une part, le coût réel de production et de gestion du restaurant administratif (9,20 € en 2019) et d'autre part, le prix d'achat du repas par l'agent (3,70 € en 2019).

☞ **OCTROIE (moins 4 abstentions)** les fonds de concours exceptionnels ci-après, en fonctionnement, aux communes suivantes :

- Commune Les Authieux : un fonds de concours de 10 000 €
- Commune de Bois le Roi : un fonds de concours de 13 000 €
- Commune de Coudres : un fonds de concours de 12 000 €
- Commune de Mousseaux Neuville : un fonds de concours de 20 000 €

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de :

- 9 424,20 € à la commune d'Aviron pour l'acquisition de jeux extérieurs pour l'école,
- 8 081,96 € à la commune de Coudres pour l'acquisition et la pose de 4 abribus,
- 22 595,50 € à la commune de Coudres pour le remplacement du système de chauffage de la salle des fêtes/cantine scolaire,
- 14 428,91 € à la commune de Croth pour l'aménagement d'un plateau surélevé place de la Mairie,
- 7 250 € à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour la remise à niveau de la sécurité incendie de la commune,
- 20 809,48 € à la commune de Gauciel pour la rénovation du système de chauffage du groupe scolaire et de la mairie,
- 8 339,25 € à la commune de Gauciel pour la mise aux normes PMR et la suppression de l'utilisation des produits de traitement dans les allées du cimetière,
- 26 585,52 € à la commune de Gravigny pour le programme de travaux 2018 du groupe scolaire,
- 1 099,50 € à la commune de Grosoeuvre pour la création d'un abribus,
- 2 655,20 € à la commune de Huest pour l'acquisition d'un écran numérique pour le groupe scolaire,
- 1 241,50 € à la commune de Jumelles pour l'avenant au marché de travaux 2017 de l'extension de la mairie (renforcement béton du pourtour de la mairie),
- 2 290,79 € à la commune de la Chapelle du Bois des Faulx pour l'isolation du plafond de l'école primaire,
- 20 131,50 € à la commune des Ventes pour le réaménagement d'espaces publics communaux afin d'en faciliter l'entretien en « zéro phyto »,
- 3 489,60 € à la commune de Marcilly la Campagne pour les travaux d'insonorisation de la cantine,
- 1 495 € à la commune de Marcilly sur Eure pour la mise aux normes de l'alarme PPMS des écoles,
- 1 484,25 € à la commune de Marcilly sur Eure pour la mise en sécurité de l'entrée des écoles,
- 2 168,18 € à la commune de Miserey pour la réalisation de 16 cavurnes au cimetière,
- 2 387,50 € à la commune de Normanville pour la réfection des allées secondaires du cimetière,
- 2 321 € à la commune de Normanville pour l'installation de coussins lyonnais sur la route de la Vallée,
- 1 870 € à la commune de Sacquenville pour la mise en sécurité de la salle des fêtes,
- 754 € à la commune de Saint Martin la Campagne pour l'acquisition d'un radar pédagogique,
- 1 440 € à la commune de Tourneville pour le ravalement de la façade de la mairie,

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

☞ **DECIDE de FAIRE PROCEDER** à la rédaction de l'acte notarié constatant le transfert de propriété des biens cadastrés commune de Droisy, section C n°580 pour 2ha 78a 29ca, n°598 pour 15a 00ca, n°602 pour 14a 46ca, n°603 pour 7a 33ca, n°605 pour 36a 97ca, n°606 pour 68a 09ca, n°608 pour 20a 00ca et n°611 pour 43a 00ca (lotissement artisanal Les Vignes) au profit d'Evreux Portes de Normandie, les frais de notaire étant à la charge d'EPN et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

☞ **CEDE** à l'entreprise BLOT (activité de mécanique industrielle) ou toute société ou personne physique qu'elle se substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, les parcelles XC 29, 32, 36, 43, 45, 48 sises à PREY pour un montant de 155.000,00 €, les frais de notaire et les frais de géomètre le cas échéant seront à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

☞ **ADOPTE** les modifications ci-après apportées au règlement d'attribution des aides à l'hébergement touristique :

- Hausse du taux maximal d'aide (passage de 30 à 40 %)
- Augmentation des plafonds de subvention selon les catégories d'hébergements :
 - *Meublés* : maximum de 15 lits touristiques par structure, subvention maximale de 20 000 € (15 000 € auparavant)
 - *Chambre Hôtes* : maximum 5 chambres par structure, 15 lits touristiques, subvention maximale de 20 000 € (15 000 € auparavant)
 - *Hôtel* : maximum 5 chambres par structure, 15 lits touristiques, subvention maximale de 25 000 € (15 000 € auparavant)
 - *Hébergement de groupe* : minimum 16 lits touristiques, subvention maximale 60 000 € (30 000 € auparavant)
 - *Hébergement de plein air* : aménagements à usage collectif de loisirs et d'accueil (plafond de subvention à 60 000 € (25 000 € auparavant)

et **APPROUVE** les termes du règlement pour l'attribution de subventions pour la création et le développement d'hébergements touristiques sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie.

☞ **OCTROIE** une subvention d'investissement à hauteur de 10 500 € à M. et Mme MARTIN au titre de leur projet de création d'un gîte 7 places, sur la commune de Garennes-sur-Eure et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre

☞ **OCTROIE** une subvention d'investissement à hauteur de 60 000 € à la SCI ABVLB au titre de son projet de création d'hébergements touristiques (43 couchages dans 4 hébergements) au Domaine de Saint Vigor, dans la commune de St Vigor et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre

☞ **APPROUVE** les conclusions du rapport du commissaire enquêteur tirant le bilan de la concertation publique menée dans le cadre du projet de création de la ZAC Saint Louis à Evreux (les modalités de concertation délibérées ont été entièrement respectées par EPN et ont été mises en œuvre de façon effective et constante avec la population. Cette concertation a permis à la population d'appréhender et de comprendre les objectifs et les caractéristiques principales du projet de requalification du site Saint-Louis. Les objectifs poursuivis par la collectivité et grands principes du dossier de création de la ZAC Saint-Louis ne sont pas remis en cause par les habitants. Les observations formulées ont permis de mettre en relief les préoccupations des habitants quant au stationnement, à la qualité urbaine de l'opération et à l'insertion paysagère des constructions) et **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à toute formalité utile pour l'exécution de la présente délibération

☞ **PROPOSE** au syndicat des copropriétaires de la Cité Lafayette à Evreux, la candidature de la société PCG, représentée par monsieur Pascal CHATONNET.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président d'Evreux Portes de Normandie à lancer la consultation dans le cadre d'une procédure de concession sans transfert de risque et à procéder à la sélection d'un aménageur pour la réalisation de la ZAC de la Cité Lafayette à Evreux, **HABILITE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie à mener les discussions et négociations au mieux des intérêts de la collectivité ; **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie à signer la concession publique d'aménagement et **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie à engager toute démarche administrative nécessaire pour mener à bien ce projet

☞ **APPROUVE** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fontaine sous Jouy, **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Fontaine sous Jouy et au siège d'Evreux Portes de Normandie et d'une mention dans un journal diffusé dans le département et **INFORME** que le dossier approuvé du PLU est tenu à disposition du public à la mairie de Fontaine sous Jouy et au siège d'Evreux Portes de Normandie.

☞ **APPROUVE** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marcilly sur Eure, **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Marcilly sur Eure et au siège d'Evreux Portes de Normandie et d'une mention dans un journal diffusé dans le département et **INFORME** que le dossier approuvé du PLU est tenu à disposition du public à la mairie de Marcilly sur Eure et au siège d'Evreux Portes de Normandie.

☞ **ACCEPTE** la reprise par Evreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement SARL LE CLOS BOULEAU (opération de 16 terrains à bâtir à Caugé) relevant de sa compétence, et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Evreux Portes de Normandie, la commune de Caugé et la SARL LE CLOS BOULEAU ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

☞ **FIXE** le périmètre suivant pour le financement des travaux d'extension du réseau d'eau potable rue des Moissonneurs à Guichainville : parcelle sise 52 bis rue des Moissonneurs à Guichainville, cadastrée AK 7- 8 – 9 – 234 et 236, lequel financement prévoit une prise en charge par chaque propriétaire dont la parcelle est comprise dans ledit périmètre de 50% et de 25% du montant des travaux(50 % pour le propriétaire de la parcelle XI 51 ; 25% pour le propriétaire de la parcelle AK 14 et 25% pour M. FRILEUX), **DECIDE** en conséquence la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable pour desservir les parcelles comprises dans ledit périmètre, pour un montant estimé de 23 741,25 € HT, à réaliser avant fin décembre 2019 ; **DECIDE** de fixer en conséquence la prise en charge financière des travaux par Monsieur FRILEUX à hauteur de 25% du montant des travaux du réseau d'eau potable, soit 5 930,31 € HT ; **VALIDE** la durée de l'exonération de la taxe d'aménagement, établie à 5 ans ; **APPROUVE** le Projet Urbain Partenarial entre Monsieur FRILEUX et Evreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention de Projet Urbain Partenarial avec Monsieur FRILEUX et futurs acquéreurs potentiels de la parcelle AK14 et XI51, y compris les éventuels avenants, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération

☞ **DECIDE** d'attribuer à la SPL Transurbain le contrat d'obligation de service public de mobilité pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, **DECIDE** de procéder à la résiliation anticipée du contrat de Délégation de Service Public de transport urbain, actuellement en vigueur, au 31 décembre 2018 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le contrat en question et tout acte s'y rapportant

☞ **DECIDE** la création d'un relais parents assistantes maternelles dans la commune du Val David pour les communes du Val David (siège du Relais), Grossoeuvre, Prey, La Baronnie, Saint-Luc, La Trinité, Le Vieil Evreux, Cierrey, Miserey et Boncourt; **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition de locaux à passer avec la commune du Val David, convention établie pour une durée de un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** ladite convention ainsi que les avenants éventuels à intervenir.

☞ **APPROUVE** les termes des conventions de prestations de services établies pour une durée de un an renouvelable deux fois par tacite reconduction à passer avec les communes de Gravigny et de Saint Sébastien de Morsent qui mettent des locaux à disposition d'EPN pour la compétence Petite enfance, **APPROUVE** les termes des procès-verbaux de mise à disposition de la partie des bâtiments des Relais Parents Assistantes Maternelles et du Multi-accueil des communes de Saint-Sébastien de Morsent et Gravigny, des mobiliers et matériels qu'ils contiennent, nécessaires à l'exercice de la compétence Petite Enfance et au fonctionnement du Multi-Accueil et des RPAM, conventions établies à compter du 1^{er} janvier 2018 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** lesdites conventions ou procès-verbaux ainsi que les avenants éventuels à intervenir

☞ **APPROUVE** le contenu des règlements intérieurs de fonctionnement des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants, Halte-garderie et crèche Familiale du territoire d'EPN, règlements établis avec la CAF et avec la PMI

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les avenants du Contrat Enfance Jeunesse à passer avec la CAF au titre de l'année 2018, date de reprise de la compétence Petite enfance par EPN

☞ **ACTUALISE** le Règlement Intérieur des Accueils de loisirs sans hébergement concernant la classification et la tarification du mercredi ainsi que la procédure relative aux impayés

☞ **DECIDE** la gestion provisoire par EPN, de l'accueil extra-scolaire et périscolaire pour le compte du syndicat « La Clé des champs », à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 août 2019, **APPROUVE** la convention et ses annexes précisant les modalités de mise en œuvre de la gestion provisoire de l'accueil extra-scolaire et périscolaire ainsi que son organisation et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à **SIGNER** la convention et ses annexes ainsi que leurs éventuels avenants à intervenir

☞ **DECIDE** le versement de la somme de 40 770,40 € au Conseil Départemental de l'Eure pour le Fonds de solidarité habitat, au titre de l'exercice 2018.

☞ **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions ci-après, pour un montant total proposé de 3 250 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

- Association d'Aide aux Victimes Et D'Actions du Champ Judiciaire : 2228 €
- Initiatives Positives : 1022 €

☞ **DECIDE**, au titre de la politique portée par EPN dans le cadre du CISPD le versement d'une subvention d'un montant de 1 500 € au Collège des 7 épis et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

☞ **DECIDE** la création de l'Espace de services au public, en préfiguration de la Maison de Services au Public (le projet porte sur la création d'espaces mutualisés de services visant à développer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. Destinée à délivrer de l'information transversale de premier niveau et à l'accompagnement des usagers sur des démarches spécifiques, cette structure articule présence humaine et outils numériques. Les services rendus concernent principalement le champ des prestations sociales, de l'aide à l'emploi et de l'accès aux droits), **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat afférente, les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels, ainsi qu'à terme la convention cadre MSAP et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes

☞ **DECIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions ci-après, pour un montant total de 19 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

- Maison de l'enfant et des découvertes : 6 000 €
- Conceptic : 9 000 €
- Alegra : 4 000 €

☞ **OCTROIE (moins 1 abstention)** une subvention de 30 000 € en investissement à Education et Formation pour l'école de production Usin'Eure spécialisée dans la métallurgie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente avec l'opérateur et les avenants éventuels

☞ **ADOPTÉ** les tarifs de l'Eau, de l'Assainissement Collectif et de l'assainissement non collectif, ci-après pour l'année 2019 :

1 - Tarifs d'eau potable appliqués en 2019

Il convient de maintenir sur l'ensemble du territoire EPN, la recette de 20 € TTC (18,96 € HT avec une TVA à 5,5 %) correspondant aux frais administratifs engendrés par la prise en compte du nouvel abonné. (pour rappel la mise en place de la facture contrat a été délibérée en 2012).

1.1 Communes dont la compétence est directement assurée par EPN :

	Distribution eau potable				Taxes et redevances		Prix du m ³ TTC pour une facture de 120 m ³
	Abonnement part fixe Ø 15 (collectivité) en €/an	Prix de l'eau (collectivité) en €/m ³	Prix de l'eau (collectivité) > 1000 m ³ en €/m ³	Préservation de la ressource en €/m ³	TVA	Redevance pollution domestique en €/m ³	
Acon	50,00	1,30	1,25	0,0957	5,50%	0,42	2,36
Droisy	50,00	1,30	1,25	0,0957	5,50%	0,42	2,36
Mousseau Neuville *	64,28	0,903	0,903	0,09	5,50%	0,42	1,96
Bois le Roi	14,00	1,11	1,11	0,062	5,50%	0,42	1,8
Muzy	48,13	2,00	2,00	0	5,50%	0,42	2,97
Prey	24,00	0,73	0,730	0	5,5%	0,42	1,42
Fontaine sous Jouy	29,325	1,148	1,148	0,108	5,50%	0,42	2,03
Jouy sur Eure	29,325	1,148	1,148	0,108	5,50%	0,42	2,03

*Pour la commune de Bois le Roy, le montant des abonnements se décompose de la façon suivante :

Abonnements annuels	Montant annuel
Part fixe annuelle 15mm	14,00 €
Part fixe annuelle 20mm	19,00 €
Part fixe annuelle 30mm	25.50 €
Part fixe annuelle 40mm	48,50 €
Part fixe annuelle 60mm	490,03 €

Secteur Ex Syndicat d'Adduction d'Eau Potable du Plateau de Saint André (SAEPPD)

	Distribution eau potable			Taxes et redevances		Prix du m ³ TTC pour une facture de 120 m ³
	Abonnement part fixe Ø 15 (collectivité) en €/an	Prix de l'eau (collectivité) en €/m ³	Préservation de la ressource en €/m ³	TVA	Redevance pollution domestique en €/m ³	
Bretagnolles	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Champigny la Futelaye	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Chavigny Bailleul	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Coudres	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Epieds	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Foucrainville	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Fresney	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Grossoeuvre	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Jumelles	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
La Baronnie	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
La Forêt du Parc	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Les Authieux	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Lignerolles	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Marcilly la Campagne	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Moisville	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Saint André de l'Eure	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Saint Germain de Fresney	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Serez	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77

Secteur EX Grand Evreux Agglomération (GEA)

	Distribution eau potable			Taxes et redevances		
	Abonnement part fixe Ø 15 (collectivité) en €/an	Prix de l'eau (collectivité) en €/m ³	Préservation de la ressource en €/m ³	TVA	Redevance pollution domestique en €/m ³	Prix du m ³ TTC pour une facture de 120 m ³
Angerville la Campagne	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Arnières sur Iton	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Aviron	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Boncourt	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Caugé	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Cierrey	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Dardez	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Emalleville	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Evreux	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Fauville	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Gauciel	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Gauville la Campagne	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Gravigny	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Guichainville	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Huest	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Irreville	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
La Chapelle du Bois des Faulx	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
La Trinité	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Le Boulay Morin	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Le Mesnil Fuguet	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Le Plessis Grohan	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Le Val David	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Le Vieil Evreux	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Les Baux Sainte Croix	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Les Ventes	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Miserey	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Normanville	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Parville	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Reuilly	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Sacquenville	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Saint Germain des Angles	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Saint Luc	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Saint Martin la Campagne	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42

Saint Sébastien de Morsent	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Saint Vigor	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Sasse	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Tourneville	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42

Pour ces communes, le montant des abonnements se décompose de la façon suivante :

Abonnements	Montant annuel
Part fixe annuelle 15mm	55,52 €
Part fixe annuelle 20mm	109,97 €
Part fixe annuelle 30mm	171,71 €
Part fixe annuelle 40mm	232,06 €
Part fixe annuelle 60mm	490,03 €
Part fixe annuelle 80mm	550,00 €
Part fixe annuelle 100mm	650,00 €
Part fixe annuelle 150mm	750,00 €
Part fixe annuelle 200mm	917,51 €

1.2 - Communes dont la compétence Eau potable est assurée par des syndicats mixtes :

Pour les communes de Croth, Garennes sur Eure, L'Habit, La Couture Bousse, Mouettes les tarifs sont déterminés par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Vallée d'Eure.

Tarifs applicables en 2018 exprimés à partir du Rapport sur le prix et la qualité du service 2017.

	Distribution eau potable				Taxes et redevances		Prix du m ³ TTC pour une facture de 120 m ³
	Abonnement part fixe Ø 15 (délégataire) en €/an	Prix de l'eau (collectivité) en €/m ³	Prix de l'eau (délégataire) en €/m ³	Préservation de la ressource en €/m ³	TVA	Redevance pollution domestique en €/m ³	
Communes	10,64	0,51	0,7598	0,1089	5,50%	0,42	1,99

Pour les communes de Courdemanche, Iliers l'Evêque, Marcilly sur Eure, Mesnil sur l'Estrée, Saint Germain sur Avres, Saint Laurent des Bois les tarifs sont déterminés par le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Paquetterie.

2 - Tarifs de l'assainissement appliqués en 2019

2.1 Secteur hors délégation de service public

EPN - Secteur ex-CCPN

	Distribution assainissement			Taxes et redevances		
	Abonnement (collectivité) en €/an	Prix du m ³ de l'assainissement (collectivité) en €/m ³	Prix du m ³ de l'assainissement (délégataire) en €/m ³	TVA	Redevance modernisation des réseaux en €/m ³	Prix du m ³ TTC pour une facture de 120 m ³
Croth	0,00	2,94	0,00	0%	0,24	3,18
Garennes sur Eure	48,03	2,59	0,00	0%	0,24	3,23
La Couture Bousse	0,00	2,94	0,00	0%	0,24	3,18
Les Authieux	-	2,94	-	0%	0,24	3,18
St André de l'Eure	-	2,94	-	0%	0,24	3,18
Prey	-	2,94	-	0%	0,24	3,18

Secteur Ex SYAC

	Distribution assainissement			Taxes et redevances		Prix du m ³ TTC pour une facture de 120 m ³
	Abonnement (collectivité) en €/an	Prix du m ³ de l'assainissement (collectivité) en €/m ³	Prix du m ³ de l'assainissement (délégataire) en €/m ³	TVA	Redevance modernisation des réseaux en €/m ³	
Mesnil sur l'Estrée	48,02	3,08	0	0%	0,24	3,72
Saint Germain sur Avre	48,02	3,08	0	0%	0,24	3,72

EPN - Secteur ex-Grand Evreux Agglomération (GEA)

	Distribution assainissement		Taxes et redevances		Prix du m ³ TTC pour une facture de 120 m ³
	Prix du m ³ de l'assainissement (collectivité) en €/m ³		TVA	Redevance modernisation des réseaux en €/m ³	
Angerville la Campagne	2,31		0%	0,24	2,55
Arnières sur Iton	2,31		0%	0,24	2,55
Aviron	2,31		0%	0,24	2,55
Caugé	2,31		0%	0,24	2,55
Evreux	2,31		0%	0,24	2,55
Fauville	2,31		0%	0,24	2,55
Gauciel	2,31		0%	0,24	2,55
Gravigny	2,31		0%	0,24	2,55
Guichainville	2,31		0%	0,24	2,55
Huest	2,31		0%	0,24	2,55
Le Boulay Morin	2,31		0%	0,24	2,55
Le Plessis Grohan	2,31		0%	0,24	2,55
Le Vieil Evreux	2,31		0%	0,24	2,55
Les Baux Sainte Croix	2,31		0%	0,24	2,55
Les Ventes	2,31		0%	0,24	2,55
Miserey	2,31		0%	0,24	2,55
Saint Sébastien de Morsent	2,31		0%	0,24	2,55

3 - Tarif forfaitaire de la redevance d'assainissement non collectif 2019 : 23 €

☞ **MODIFIE** les articles 5, 8.2, 8.4, 12.2, 18.3, 26.1, 26.2, 41, 42, 43.2, 43.4 et 44.2 du règlement de distribution d'eau potable

☞ **MODIFIE** les articles 13 et 20 du règlement d'assainissement collectif

☞ **ADOpte** le règlement du service public d'assainissement non collectif applicable sur la totalité du territoire d'EPN

☞ **APPROUVE (moins 6 voix contre)** la convention de mandatement à passer entre EPN et Eaux de Normandie dans le cadre de la gestion par cette société, de la facturation des usagers d'eau et d'assainissement et **AUTORISE** le Président à signer la convention de mandatement, ainsi que les éventuels avenants à intervenir

☞ **APPROUVE** les termes du protocole de fin de contrat du marché de délégation de service public pour l'exploitation des installations d'eau potable de la commune de Mousseaux Neuville et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le protocole de fin de contrat

☞ **APPROUVE** les termes du Protocole de fin de contrat du marché de service public pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif des communes suivantes : Saint André de l'Eure, Les Authieux, La Couture Boussey, Prey, Croth et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le Protocole de fin de contrat

☞ **APPROUVE** les termes du protocole de fin de contrat du marché de service public pour l'exploitation des installations d'eau potable du secteur de Saint André de l'Eure et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le Protocole de fin de contrat

☞ **APPROUVE (moins 5 voix contre)** les termes de la convention de facturation de l'assainissement collectif de Saint Germain Sur Avre et Mesnil-sur-l'Estrée et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec le Syndicat d'Adduction d'Eau de la Paquetterie (SAEP)

☞ **APPROUVE** la participation d'EPN (2019 €) au collectif d'animations agricoles communes pour la protection des Bassins d'alimentation des captages de l'Iton, permettant de mutualiser les moyens humains et financiers et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention 2019 de mise en œuvre d'animations communes sur les aires d'alimentation de captages ainsi que d'éventuels avenants ou pièces complémentaires à venir

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions de mise à disposition de terrain à passer avec les propriétaires pour l'installation de piézomètres pour le suivi qualitatif et quantitatif de la nappe de la craie dans la Vallée de l'Iton ainsi que d'éventuel avenants ou pièces complémentaires :

- o Avec la mairie de Normanville pour la réalisation :
 - du piézomètre Pz1 sur la parcelle n°178 section A à Normanville,
 - du piézomètre Pz5 sur la parcelle n°175 section B à Normanville,
 - du piézomètre Pz11 en domaine public,
 - du piézomètre Pz12 sur la parcelle n°42 section B à Normanville.
- o Avec la SCI de la Ferme Neuve, domiciliée au 29 rue de l'Iton à Normanville, pour la réalisation :
 - des piézomètres Pz2 et Pz6 sur la parcelle n°179 section B à Normanville,
 - du piézomètre Pz9 sur la parcelle n°359 section C à Normanville.
- o Avec le Groupement Foncier Agricole des Coutures, domicilié au 28 rue Fouquet Lalong à Bondues, pour la réalisation :
 - des piézomètres Pz3 et Pz8 sur la parcelle n°173 section B à Normanville,
 - du piézomètre Pz4 sur la parcelle n°70 section B à Normanville.
- o Avec la SA SECOMILE, domiciliée au 20 rue Joséphine à Evreux, pour la réalisation du Pz7 sur la parcelle 312 section B à Normanville.
- o Avec l'Immobilière européenne des Mousquetaires, domiciliée au 11 allée des Mousquetaires à Bondoufle, pour la réalisation du piézomètre Pz14 sur la parcelle n°326 section C à Normanville.
- o Avec LIDL, domicilié 340 rue du Pin à Honguemare-Guenouville, pour la réalisation du piézomètre Pz16 sur la parcelle n°396 section AD à Gravigny.
- o Avec la mairie de Gravigny pour la réalisation :
 - du piézomètre Pz17 sur la parcelle n°207 section AE à Gravigny,
 - des piézomètres Pz15, Pz18 et Pz19 en domaine public.
- o Avec Mme Balmelle Edith, domiciliée au 3 rue de la Mairie à Gravigny, pour la réalisation du piézomètre Pz20 sur la parcelle n°323 section AD à Gravigny.

☞ **PROPOSE** aux communes membres qu'EPN gère l'entretien des appareils publics de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public des communes, **PRECISE** que le service est rendu par EPN aux communes, contre une participation financière forfaitaire, proportionnelle au nombre de points d'eau incendie (PEI) et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** les conventions et avenants éventuels à intervenir

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Grosoeuvre, pour la réalisation des travaux d'assainissement en traverse sur la RD32, d'un montant de 21 000€ maximum, suivant le décompte définitif des travaux à intervenir et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

☞ **ADHERE** à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU)

☞ **DECIDE** la création à compter du 1er janvier 2019, d'un service commun Courrier (ce service commun serait porté par la ville d'Evreux et organisé dans les locaux de la ville ; 7 agents seront concernés et la répartition financière serait la suivante : 75 % ville d'Evreux et 25 % EPN), **APPROUVE** la convention et ses annexes précisant les modalités de mise en œuvre du service commun ainsi que son organisation et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à **SIGNER** la convention et ses annexes ainsi que leurs éventuels avenants à intervenir

☞ **DECIDE** la création à compter du 1er janvier 2019, d'un service commun Pôle Polyvalents-polycompétents (ce service commun serait porté par la ville d'Evreux ; 4 agents seront concernés et la répartition financière serait la suivante : 90 % ville d'Evreux et 10 % EPN), **APPROUVE** la convention et ses annexes précisant les modalités de mise en œuvre du service commun ainsi que son organisation et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et ses annexes ainsi que leurs éventuels avenants à intervenir

☞ **DECIDE** la création d'un emploi d'infographiste, **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-1°), et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine de l'infographie. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie A sur le grade d'Attaché territorial, eu égard aux missions citées ci-dessus.

☞ **DECIDE (moins 2 voix contre et 6 abstentions)** de fixer la durée de travail effectif des agents d'Evreux Portes de Normandie sur la base de 1 607 heures annuelles, à compter du 1er janvier 2019 et **ADOpte** le projet de règlement du temps de travail des personnels de la Ville d'Evreux, d'Evreux Portes de Normandie, du CCAS et de la caisse des écoles.

☞ **DECIDE (moins 1 abstention)** la rédaction d'une motion demandant à Monsieur le Préfet de revenir sur le règlement départemental adopté le 9 novembre 2018, qui refuse toute Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) aux communes qui ont autorisé un lotissement sur leur territoire au cours du dernier mandat. Le projet de motion sera envoyé à tous les élus pour validation avant envoi à Monsieur le Préfet.